



COMPTE RENDU DU CTL DU 28 janvier 2020
(suite de la première convocation du 16 janvier 2020)

Le CTL du 16 janvier 2020 a été boycotté par les organisations syndicales, le quorum n'ayant pas été atteint, il a été reconvoqué le 28 janvier 2020.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration liminaire de l'intersyndicale CFDT-SOLIDAIRES-FO-CGT.

I) Participation de la DDFIP 68 à l'Espace France Services (EFS) à Altkirch (pour avis)

L'EFS n'est pas une implantation DDFIP.

Aucun volontaire appartenant à la DDFIP ne s'est fait connaître. Les animateurs proviennent de la sous-préfecture, ils n'ont pas accès aux applications de la DDFIP et dirigent les usagers vers le SIP de Altkirch qui est encore ouvert ou, si la question est complexe, un EDR se rendra sur place le vendredi après-midi.

La direction est obligée de faire plaisir au préfet et de mettre son nom sur la porte.

Les représentants de l'intersyndicale ont refusé de voter.

La CFTC s'est abstenue.

II) Création du poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) à Rouffach (pour avis)

Sur ce sujet, le directeur n'a pas été très bon. A vrai dire, on n'est pas convaincu qu'il comprenne de quoi il s'agit, vu les réponses aux questions posées...

Là encore, les dés étant jetés (cf. liminaire), les représentants de l'intersyndicale ont refusé de voter.

La CFTC a émis un avis favorable.

S'agissant des conséquences de la nomination de l'adjoint de la trésorerie de Kaysersberg comme CDL, les représentants ont tenus à avoir les précisions suivantes :

- des EDR seront détachés dès février à la trésorerie pour pallier l'absence de l'adjoint titulaire du poste ;
- l'agent désigné CDL n'aura pas de mutation à faire, la Centrale se chargeant directement de l'affecter sur le poste dédié à la direction par un arrêté de nomination (un pas de plus vers l'absence d'objectivité dans la gestion des personnels !)
- les CDL auront un bureau à la (aux) collectivité(s) auprès de laquelle (desquelles) ils seront missionnés et disposeront également d'un point de chute à la direction pour les jours où ils n'y aura pas de besoin en collectivité. Le premier se voit attribuer un bureau rue Bruat...mais rien n'est acté pour les suivants !

III) Modification des modalités d'accueil sur rendez-vous au SIP de Mulhouse (pour avis)

Le directeur ne reconnaît toujours aucune erreur quant à la communication sur la mise en place de ces nouveaux horaires mais insiste sur le fait qu'il aura bientôt une conférence de presse pour transmettre l'information... La mise en place datant un peu maintenant, il serait temps...

Bien que les modifications proposées soient normalement celles exprimées par les agents, les représentants FO se sont abstenus comme ils l'avaient fait pour la mise en place de l'accueil sur rendez-vous.

Après la séance, les représentants FO ont remarqué qu'il y avait une coquille entre les documents présentés et les souhaits des agents. Ces derniers voudraient débuter le lundi après-midi à 13h30 et, en compensation, terminer le mercredi à 11h45. La direction ayant déjà engagé des démarches pour la mise en place de ces horaires n'a pas souhaité revenir sur le sujet qui sera certainement remis en point à l'ordre du jour du prochain CTL.

IV) Questions diverses

Nous avons souhaité avoir des précisions concernant l'avenir de la paierie départementale.

A ce jour, le siège provisoire n'est toujours pas connu, notre directeur essaie de l'avoir dans le Haut-Rhin. Dans l'hypothèse d'une implantation dans le Bas-Rhin, la centrale a été interrogée sur un éventuel travail à distance des agents actuellement dans le Haut-Rhin pour qu'ils puissent rester dans le département.

La direction nous a informé de la candidature du département au concours CUBE2020.

Le bâtiment de Dollfus a été retenu, l'objectif est d'engager une démarche de performance énergétique (écogestes et actions techniques légères) élaborée par les agents du site en concertation avec la BLIC.

Par ailleurs, le directeur souhaite que le département expérimente le budget « participatif » et associera des agents à certains choix budgétaires dans la limite d'une enveloppe spécialement dédiée à cette démarche. Mais attention, ce n'est pas une rallonge budgétaire mais une somme prise sur l'enveloppe globale qui sera dédiée à une démarche participative.